

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 108 380 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
01.12.2004 Bulletin 2004/49

(51) Int Cl.7: **A47B 97/08**

(21) Numéro de dépôt: **00420256.0**

(22) Date de dépôt: **12.12.2000**

(54) **Elément de maintien pour tableau de jeu pour enfant, et tableau de jeu pour enfant pourvu d'un tel élément**

Halteelement für Kinderspieltafel und Kinderspieltafel mit einem solchen Element ausgestattet

Fixing element for childrens playing board, and playing board for children equipped with such an element

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE TR**

(30) Priorité: **13.12.1999 FR 9915683**

(43) Date de publication de la demande:
20.06.2001 Bulletin 2001/25

(73) Titulaire: **Groupe Berchet
01100 Oyonnax (FR)**

(72) Inventeur: **Pauly, Gilbert
39130 Blye (FR)**

(74) Mandataire: **Myon, Gérard Jean-Pierre et al
Cabinet Lavoix Lyon
62, rue de Bonnel
69448 Lyon Cedex 03 (FR)**

(56) Documents cités:
**DE-A- 3 834 213 GB-A- 2 156 668
US-A- 3 145 966 US-A- 4 123 127
US-A- 5 713 552**

EP 1 108 380 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] La présente invention concerne un élément de maintien pour tableau de jeu pour enfant, ainsi qu'un tableau de jeu pour enfant pourvu d'un tel élément.

[0002] De manière habituelle, un tableau de jeu pour enfant comprend deux cadres tubulaires en forme de U, dont les ailes constituent des pieds destinés à reposer sur le sol. Il est prévu une charnière d'articulation entre les deux âmes des U, ce qui permet de conférer une inclinaison variable à ces deux cadres.

[0003] Ce tableau est pourvu d'au moins une face d'écriture, portée par au moins l'un de ses cadres constitutifs. Il comprend en outre un élément de maintien, permettant de solidariser mutuellement les deux cadres précités.

[0004] On connaît, par US-A-4,123,127 un tel élément de maintien, qui est constitué par une boîte à peinture, susceptible de coopérer avec un chevalet. Cette boîte possède deux positions, à savoir une position ouverte dans laquelle elle assure le maintien du chevalet dans sa position de travail, ainsi qu'une position fermée. La fixation de la boîte à peinture sur les pieds du chevalet est assurée, dans la position ouverte précitée, par l'intermédiaire de vis et de crochets.

[0005] Cette solution connue présente cependant certains inconvénients. En effet, l'élément de maintien, mentionné ci-dessus, rend le montage et le démontage du chevalet particulièrement malaisés.

[0006] GB-A-2 156 668, qui décrit toutes les caractéristiques du préambule de la revendication 1, et US-A-3 145 966, divulguent des chevalets à trois pieds, sur lesquels peuvent être vissés des plateaux de rangement d'accessoires.

[0007] Afin de pallier ces différents inconvénients, l'invention se propose de réaliser un élément de maintien qui, tout en assurant un maintien fiable des deux cadres du tableau qu'il équipe, garantit des opérations de montage et de démontage de ce tableau, dont la rapidité et la simplicité sont accrues en comparaison avec l'art antérieur.

[0008] A cet effet, elle a pour objet un élément de maintien pour tableau de jeu pour enfant, conforme à la revendication 1.

[0009] Au sens de l'invention, les moyens de retenue sont indépendants des zones de fixation, en ce sens qu'ils sont aptes à être manoeuvrés indépendamment de ces zones de fixation. En d'autres termes, le tableau de jeu équipé de l'élément de maintien peut posséder plusieurs configurations. Ainsi, l'élément de maintien peut être fixé au tableau, tout en assurant soit la fermeture du volume intérieur, soit l'accessibilité à ce dernier. Ces deux dernières possibilités sont également assurées dans le cas où au moins une des zones de fixation de l'élément de maintien est désolidarisée par rapport au tableau de jeu.

[0010] Ce caractère indépendant des zones de fixation est particulièrement avantageux, dans la mesure où

il confère une facilité d'utilisation notable au tableau de jeu équipé d'un tel élément de maintien. Ainsi, lorsque le tableau est dans sa position d'utilisation, l'élément de maintien assure de façon fiable la stabilité de ce tableau, tout en étant susceptible de recevoir des accessoires dans son volume intérieur. Par ailleurs, dans cette position de travail, l'accès à ce volume intérieur peut être empêché, sans modifier l'agencement du tableau de jeu. Ceci peut par exemple interdire à de jeunes enfants de saisir des accessoires coupants ou toxiques ce qui évite tout danger de blessure ou de contamination.

[0011] En outre, lorsque l'utilisateur désire procéder à une opération de démontage du tableau, il est à même d'actionner les moyens de retenue, de manière à leur conférer une position de fermeture du volume intérieur. L'utilisateur procède ensuite à l'opération correspondante, sans avoir à se soucier de l'inclinaison de l'élément de maintien, étant donné que les accessoires qui y sont logés ne peuvent en sortir. Ceci permet donc de s'affranchir de toute opération de retenue manuelle des accessoires.

[0012] Selon une caractéristique particulièrement avantageuse de l'invention, chaque zone de fixation amovible est apte à pivoter par rapport au cadre sur lequel elle peut être fixée. Un tel pivotement est par exemple assuré en ménageant deux encoches de fixation sur une barre transversale d'un cadre correspondant. Cette mesure est avantageuse, puisque le montage et le démontage du tableau sont rendus particulièrement aisés. Ainsi, ce démontage consiste à désolidariser une des extrémités pourvues de ces encoches. De la sorte, l'élément de maintien, qui n'est alors retenu au tableau que par l'autre de ces extrémités, pivote par gravité par rapport au cadre, jusqu'à s'étendre sensiblement verticalement. Ceci permet de s'affranchir de toute opération mécanique fastidieuse, faisant par exemple appel à des moyens de fixation par vissage.

[0013] L'invention a également pour objet un tableau de jeu pour enfant, comprenant des premier et second cadres comportant chacun deux pieds, au moins une face d'écriture portée par le ou chaque cadre, et des moyens d'articulation de ces cadres, ledit tableau comprenant en outre au moins un élément de maintien, fixé sur chacun de ces cadres, cet élément de maintien étant fixé de façon amovible sur au moins un de ces cadres, caractérisé en ce que le ou chaque élément de maintien est tel que défini ci-dessus.

[0014] Selon une autre caractéristique de l'invention, le ou chaque élément de maintien est fixé sur deux barres transversales dont sont pourvus les cadres, chaque barre transversale s'étendant entre les deux pieds d'un même cadre.

[0015] L'invention va être décrite ci-dessous, en référence aux dessins annexés, donnés uniquement à titre d'exemples non limitatifs et dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un tableau de jeu pour enfant conforme à l'invention ;

- la figure 2 est une vue en perspective, à plus grande échelle, illustrant un élément de maintien du tableau de jeu de la figure 1 ;
- la figure 3 est une vue en coupe selon la ligne III-III à la figure 2 ;
- la figure 4 est une vue en perspective, analogue à la figure 1, illustrant le démontage du tableau de la figure 1 ; et
- la figure 5 est une vue en perspective illustrant une variante de réalisation de l'élément de maintien du tableau de jeu de la figure 1.

[0016] La figure 1 représente un tableau de jeu, désigné dans son ensemble par la référence 2, qui comprend deux cadres 4, 6, qui sont formés de tubes métalliques ou sont réalisés en matière plastique.

[0017] Chacun des cadres 4, 6 présente une forme de U, dont les ailes forment des pieds 8, 9, 10 et 11 prenant appui sur la surface du sol S supposée plane et horizontale.

[0018] Les âmes des U constitutifs des cadres 4, 6 sont articulées mutuellement, autour d'un axe horizontal, au moyen d'une charnière non représentée. De la sorte, l'écartement angulaire des cadres reposant sur le sol est variable.

[0019] Chaque cadre 4, 6 est pourvu d'une face d'écriture correspondante 14, 16. Cependant, seule une unique face d'écriture peut être prévue. Chaque cadre 4, 6 est en outre muni d'une barre transversale 18, 20, s'étendant entre les deux pieds 8, 9 et 10, 11 d'un même cadre 4, 6.

[0020] Le tableau 2 comprend également un élément de maintien destiné à solidariser mutuellement les cadres 4, 6 dans une position prédéterminée. Comme le montrent plus précisément les figures 2 et 3, cet élément de maintien est un plumier 22, réalisé par exemple en résine de synthèse.

[0021] Ce plumier 22, qui présente une forme globalement rectangulaire, possède deux régions latérales 24, 26, qui forment des zones de fixation sur les cadres 4, 6. Chacune des régions 24, 26 est creusée d'une encoche longitudinale 28, 30 destinée à coopérer, par encliquetage élastique, avec chaque barre transversale 18, 20. En variante, une seule de ces régions peut être fixée de façon amovible, l'autre étant fixée de façon permanente sur la barre correspondante.

[0022] La partie centrale 32 du plumier 22 comprend deux renforcements, qui forment des compartiments creux 34. Ces derniers, qui sont séparés par une traverse 36, forment le volume intérieur du plumier 22, volume dans lequel peuvent être logés des accessoires, tels que notamment des crayons permettant l'écriture sur les faces 14, 16.

[0023] Chaque compartiment 34 est bordé par des parois latérales 38 et une paroi d'extrémité 40, opposée à la traverse 36. L'extrémité supérieure de chaque paroi latérale 38 forme une plage 42 surmontée par un rebord longitudinal 44 dont est pourvue la partie centrale 32.

Chaque plage 42 définit, avec le tronçon du rebord 44 qui la surmonte, une glissière latérale 46.

[0024] Par ailleurs, la paroi d'extrémité est pourvue d'une saillie 48 recourbée, s'étendant à l'opposé de la traverse 36. Cette saillie 48 définit, avec un bord 50 reliant le fond 52 à la partie supérieure du plumier, une glissière d'extrémité 54. Le fond 52 du plumier s'étend à distance d'une paroi inférieure 56 du compartiment 34, de manière à définir une glissière inférieure 58.

[0025] Le plumier 22 est pourvu d'un rideau 60, monté coulissant dans les glissières respectivement latérales 46, d'extrémité 54 et inférieure 58. Ce rideau 60 comprend une succession de lames 62 transversales, articulées deux à deux. La lame finale 62', adjacente à la traverse 36 lorsque le rideau 60 ferme le compartiment 34, est pourvue d'une languette 64 assurant la préhension du rideau 60.

[0026] Cette lame finale 62' est en outre munie, à l'opposée de la languette 64, d'un ergot non représenté apte à être fixé de manière amovible, par encliquetage élastique, dans l'une des cavités 66 dont est munie la traverse 36. Etant donné que la languette 64 fait saillie vers le haut par rapport à la lame finale 62', elle retient le rideau 60, en ce sens qu'elle l'empêche de s'engager entièrement dans les glissières extérieure 54 et inférieure 58.

[0027] Le fonctionnement du tableau de jeu 2 va maintenant être explicité.

[0028] Dans la position d'utilisation du tableau 2, illustrée à la figure 1, l'élément de maintien 22 est solidarisé aux deux barres transversales 18, 20, de sorte que le tableau 2 est parfaitement maintenu en place. Dans cette configuration, il est possible de faire coulisser les rideaux 60, de manière à les amener dans une position permettant l'accès aux compartiments 34 formant le volume intérieur du plumier 22.

[0029] Dans cette position d'accessibilité, chaque rideau s'étend dans la glissière extérieure 54 et au moins partiellement dans la glissière inférieure 58, et il est possible de placer des accessoires dans chaque compartiment 34 ou de les en retirer. Les rideaux 60 peuvent être maintenus dans cette position d'accessibilité au volume intérieur, étant donné que le plumier 22 est sensiblement horizontal, de sorte que les accessoires ne peuvent s'échapper par gravité des compartiments 34.

[0030] Si l'on désire replier le tableau 2, en vue de son stockage, on ferme chaque rideau 60, par coopération de son ergot avec la cavité correspondante 66, de manière à placer chaque rideau dans une position de fermeture des compartiments 34. Dans cette position, chaque rideau forme un moyen de retenue des accessoires logés dans un compartiment correspondant.

[0031] Puis, comme le montre notamment la figure 4, on désolidarise l'une 24 des régions latérales du plumier 22 par rapport à la barre transversale 18, le recevant initialement. Le plumier 22 est alors lié à une seule barre transversale 20, de sorte que, du fait de la gravité, il retombe selon la flèche F, jusqu'à s'étendre sensiblement

verticalement. On rapproche ensuite les deux cadres 4, 6 l'un de l'autre, selon la flèche F', de manière à conférer au tableau 2 un encombrement minimal, ce qui est avantageux en vue de son stockage.

[0032] Durant le démontage et pendant la phase de stockage, du fait de la présence des rideaux 60, les accessoires placés dans les compartiments 34 ne peuvent s'en échapper.

[0033] La figure 5 illustre une variante de réalisation de l'élément de maintien. Sur cette figure, les éléments mécaniques analogues à ceux des figures précédentes sont affectés des mêmes numéros de référence, augmentés de 100.

[0034] Le plumier 122 est pourvu de deux compartiments 134 séparés par une traverse médiane 136. Des charnières 168 sont prévues sur chacun des bords longitudinaux 138 des compartiments 134, ces bords 138 étant opposés à la traverse 136. Ces charnières 168 permettent la réception, par encliquetage élastique, d'un axe 170 d'un volet 172, pivotant autour de cet axe 170.

[0035] Chaque volet 172, de forme à peu près carrée, est pourvue d'une poignée 174 et d'un ergot 176 destiné à coopérer avec une des cavités non représentées, analogues à celles 66, ménagées dans la face supérieure de la traverse 136. Chaque volet 172 est mobile entre une position d'accessibilité à un compartiment 134 correspondant, illustrée sur la partie gauche de cette figure 4, et une position de fermeture de ce compartiment, illustrée sur la partie droite de cette figure.

[0036] Le fonctionnement du plumier 122, formant élément de maintien du tableau, est analogue à celui du plumier 22 décrit ci-dessus. Lorsque l'on désire disposer des accessoires dans l'un des compartiments 134, ou les en retirer, on soulève le volet correspondant 172, par action sur sa poignée 174, de manière à l'amener dans sa position d'accessibilité. Puis, on referme le volet 172, par coopération de l'ergot 176 avec la cavité 166, de manière à l'amener dans sa position de fermeture du compartiment 164. Lors du démontage et du stockage du tableau, chaque volet 172 est maintenu dans la position de fermeture précitée, de manière à retenir les accessoires dans chaque compartiment 134, afin d'éviter leur chute par gravité.

Revendications

1. Élément de maintien (22 ; 122) pour tableau de jeu (2) pour enfant, ledit tableau (2) comprenant des premier (4) et second (6) cadres, au moins une face d'écriture (14, 16) supportée par le ou chaque cadre, et des moyens d'articulation desdits cadres, ledit élément de maintien (22 ; 122) comprenant des première (24) et seconde (26) zones de fixation sur les premier (4) et second (6) cadres, au moins l'une de ces zones étant adaptée pour être fixée de façon amovible sur un cadre correspondant, et un volume

intérieur (34 ; 134) de rangement d'accessoires, **caractérisé en ce que** ledit élément de maintien (22 ; 122) comprend des moyens de retenue (60 ; 172) desdits accessoires, indépendants des zones de fixation (24, 26), ces moyens de retenue étant mobiles entre une position de fermeture dudit volume intérieur (34 ; 134) et une position d'accessibilité audit volume intérieur, et **en ce qu'**au moins une zone de fixation amovible (24, 26) sur un cadre correspondant est pourvue de moyens (28, 30) de fixation par encliquetage élastique sur une barre transversale (18, 20) reliant les deux pieds (8, 9 et 10, 11) appartenant à un même cadre (4, 6).

2. Élément selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les moyens de fixation par encliquetage élastique comprennent une encoche (28, 30) de fixation sur ladite barre transversale (18, 20).

3. Élément selon la revendication 1 ou 2, **caractérisé en ce que** les moyens de retenue (60 ; 172) comprennent des moyens de fixation amovible (176), dans leur position de fermeture du volume intérieur (34 ; 134), notamment des moyens de fixation par encliquetage élastique.

4. Élément selon l'une des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** les moyens de retenue (60 ; 172) sont pourvus de moyens de préhension (64 ; 174).

5. Élément selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** les moyens de retenue comprennent au moins un rideau coulissant (60).

6. Élément selon la revendication 5, **caractérisé en ce que**, dans la position d'accessibilité au volume intérieur (34), le rideau coulissant (60) est escamoté au moins partiellement dans une glissière (58) s'étendant au voisinage du fond (52) dudit élément de maintien (22).

7. Élément selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** les moyens de retenue comprennent au moins un volet pivotant (172).

8. Élément selon la revendication 7, **caractérisé en ce qu'il** est prévu deux volets pivotants (172), montés sur deux charnières (168) disposées sur des bords (138) opposés du volume intérieur (134).

9. Élément selon l'une des revendications 1 à 8, **caractérisé en ce que** chaque zone de fixation amovible (24, 26) est apte à pivoter par rapport au cadre (4, 6) sur lequel elle peut être fixée.

10. Élément selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** est prévu

deux zones de fixation amovible (24, 26) formées par deux régions latérales opposées dudit élément.

11. Tableau de jeu pour enfant, comprenant des premier (4) et second (6) cadres, au moins une face d'écriture (14, 16) portée par le ou chaque cadre, et des moyens d'articulation de ces cadres, ledit tableau (2) comprenant en outre au moins un élément de maintien (22) fixé sur chacun de ces cadres (4, 6), cet élément de maintien étant fixé de façon amovible sur au moins un de ces cadres, **caractérisé en ce que** le ou chaque élément de maintien (22) est conforme à l'une quelconque des revendications précédentes.
12. Tableau selon la revendication 11, **caractérisé en ce que** le ou chaque élément de maintien (22) est fixé sur deux barres transversales (18, 20) dont sont pourvus les cadres (4, 6), chaque barre transversale s'étendant entre deux pieds (8, 9 et 10, 11) d'un même cadre (4, 6).

Patentansprüche

1. Element zum Halten (22: 122) einer Spieltafel (2) für Kinder, wobei die Tafel (2) einen ersten (4) und einen zweiten Rahmen (6), mindestens eine Schreibfläche (14, 16), die von dem oder jedem Rahmen getragen wird, und Mittel zur gelenkigen Befestigung der Rahmen umfasst, wobei das Halteelement (22; 122) eine erste (24) und ein zweite (26) Zone zur Befestigung auf dem ersten (4) und zweiten (6) Rahmen umfasst, wobei mindestens eine dieser Zonen derart angepasst ist, dass sie abnehmbar auf einem entsprechenden Rahmen befestigt wird, und ein Innenvolumen (34; 134) zum Verstauen von Zubehör umfasst, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Halteelement (22; 122) Mittel (60; 172) zum Aufbewahren des Zubehörs umfasst, die von den Befestigungszonen (24, 26) unabhängig sind, wobei diese Aufbewahrungsmittel zwischen einer Position des Verschließens des Innenvolumens (34; 134) und einer Position des Zugangs zu dem Innenvolumen beweglich sind, und dass mindestens eine abnehmbare Befestigungszone (24, 26) auf einem entsprechenden Rahmen mit Mitteln (28, 30) zur Befestigung durch elastisches Einrasten auf einer Querstange (18, 20) versehen ist, die die beiden Füße (8, 9 und 10, 11), die einem selben Rahmen (4, 6) angehören, verbindet.
2. Element nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Befestigungsmittel durch elastisches Einrasten eine Kerbe (28, 30) zur Befestigung auf der Querstange (18, 20) umfassen.
3. Element nach Anspruch 1 oder 2, **dadurch ge-**

kennzeichnet, dass die Aufbewahrungsmittel (60; 172) abnehmbare Mittel (176) zur Befestigung in ihrer Position des Verschließens des Innenvolumens (34; 134), insbesondere Mittel zur Befestigung durch elastisches Einrasten, umfassen.

4. Element nach einem der Ansprüche 1 bis 3, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Aufbewahrungsmittel (60; 172) mit Greifmitteln (64; 174) versehen sind.
5. Element nach einem der Ansprüche 1 bis 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Haltemittel mindestens einen Gleitvorhang (60) umfassen.
6. Element nach Anspruch 5, **dadurch gekennzeichnet, dass** in der Position des Zugangs zum Innenvolumen (34) der Gleitvorhang (60) mindestens teilweise in einer Gleitschiene (58) eingefahren ist, die sich in der Nähe des Bodens (52) des Halteelements (22) erstreckt.
7. Element nach einem der Ansprüche 1 bis 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Aufbewahrungsmittel mindestens eine schwenkbare Klappe (172) umfassen.
8. Element nach Anspruch 7, **dadurch gekennzeichnet, dass** zwei schwenkbare Klappen (172) vorgesehen sind, die auf zwei Scharnieren (168) befestigt sind, die an den gegenüber liegenden Rändern (138) des Innenvolumens (134) angeordnet sind.
9. Element nach einem der Ansprüche 1 bis 8, **dadurch gekennzeichnet, dass** jede abnehmbare Befestigungszone in Bezug auf den Rahmen (4, 6), auf dem sie befestigt werden kann, schwenken kann.
10. Element nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** zwei abnehmbare Befestigungszonen (24, 26) vorgesehen sind, die von zwei dem Element gegenüber liegenden Seitenbereichen gebildet sind.
11. Spieltafel für Kinder, umfassend einen ersten (4) und einen zweiten (6) Rahmen, mindestens eine Schreibfläche (14, 16), die von dem oder jedem Rahmen getragen wird, und Mittel zur gelenkigen Befestigung der Rahmen, wobei die Tafel (2) ferner mindestens ein Halteelement (22), das auf jedem dieser Rahmen (4, 6) angeordnet ist, umfasst, wobei dieses Halteelement abnehmbar auf mindestens einem dieser Rahmen befestigt ist, **dadurch gekennzeichnet, dass** das oder jedes Halteelement (22) einem der vorhergehenden Ansprüche entspricht.

12. Tafel nach Anspruch 11, **dadurch gekennzeichnet, dass** das oder jedes Halteelement (22) auf zwei Querstangen (18, 20) befestigt ist, mit denen die Rahmen (4, 6) versehen sind, wobei sich jede Querstange zwischen zwei Füßen (8, 9 oder 10, 11) eines selben Rahmens (4, 6) erstreckt.

Claims

1. Retention element (22; 122) for a child's play board (2), the said board (2) comprising first (4) and second (6) frames, at least one writing surface (14, 16) which is supported by the or each frame, and means for articulation of the said frames, the said retention element (22; 122) comprising first (24) and second (26) areas of securing to the first (4) and second (6) frames, at least one of these areas being designed to be secured in a detachable manner to a corresponding frame, and an inner volume (34; 134) for storage of accessories, **characterised in that** the said retention element (22; 122) comprises means (60; 172) for retention of the said accessories, which are independent from the securing areas (24, 26), these retention means being mobile between a position of closure of the said inner volume (34; 134) and a position of accessibility to the said inner volume, and **in that** at least one detachable area of securing (24, 26) on a corresponding frame is provided with means (28, 30) for securing by resilient snapping onto a transverse bar (18, 20) which connects the two feet (8, 9 and 10, 11) belonging to a single frame (4, 6).

2. Element according to claim 1, **characterised in that** the means for securing by resilient snapping on comprise a notch (28, 30) for securing to the said transverse bar (18, 20).

3. Element according to claim 1 or claim 2, **characterised in that** the retention means (60; 172) comprise detachable means for securing (176), in their position of closure of the inner volume (34; 134), and in particular means for securing by resilient snapping on.

4. Element according to any one of claims 1 to 3, **characterised in that** the retention means (60; 172) are provided with gripping means (64; 174).

5. Element according to any one of claims 1 to 4, **characterised in that** the retention means comprise at least one sliding screen (60).

6. Element according to claim 5, **characterised in that in that**, in the position of accessibility to the inner volume (34), the sliding screen (60) is retracted at least partially in a slide (58) which extends in

the vicinity of the base (52) of the said retention element (22).

7. Element according to any one of claims 1 to 4, **characterised in that** the retention means comprise at least one pivoting shutter (172).

8. Element according to claim 7, **characterised in that** two pivoting shutters (172) are provided, fitted onto two hinges (168) which are disposed on opposite edges (138) of the inner volume (134).

9. Element according to any one of claims 1 to 8, **characterised in that** each detachable area of securing (24, 26) can pivot relative to the frame (4, 6) to which it can be secured.

10. Element according to any one of the preceding claims, **characterised in that** two detachable securing areas (24, 26) are provided, formed by two opposition lateral regions of the said element.

11. Child's play board, comprising first (4) and second (6) frames, at least one writing surface (14, 16) which is supported by the or each frame, and means for articulation of these frames, the said board (2) additionally comprising at least one retention element (22) which is secured to each of these frames (4, 6) this retention element being secured in a detachable manner to at least one of these frames, **characterised in that** the or each retention element (22) is in conformity with any one of the preceding claims.

12. Table according to claim 11, **characterised in that** the or each retention element (22) is secured to two transverse bars (18, 20) with which the frames (4, 6) are provided, each transverse bar extending between two feet (8, 9 and 10, 11) of a single frame (4, 6).

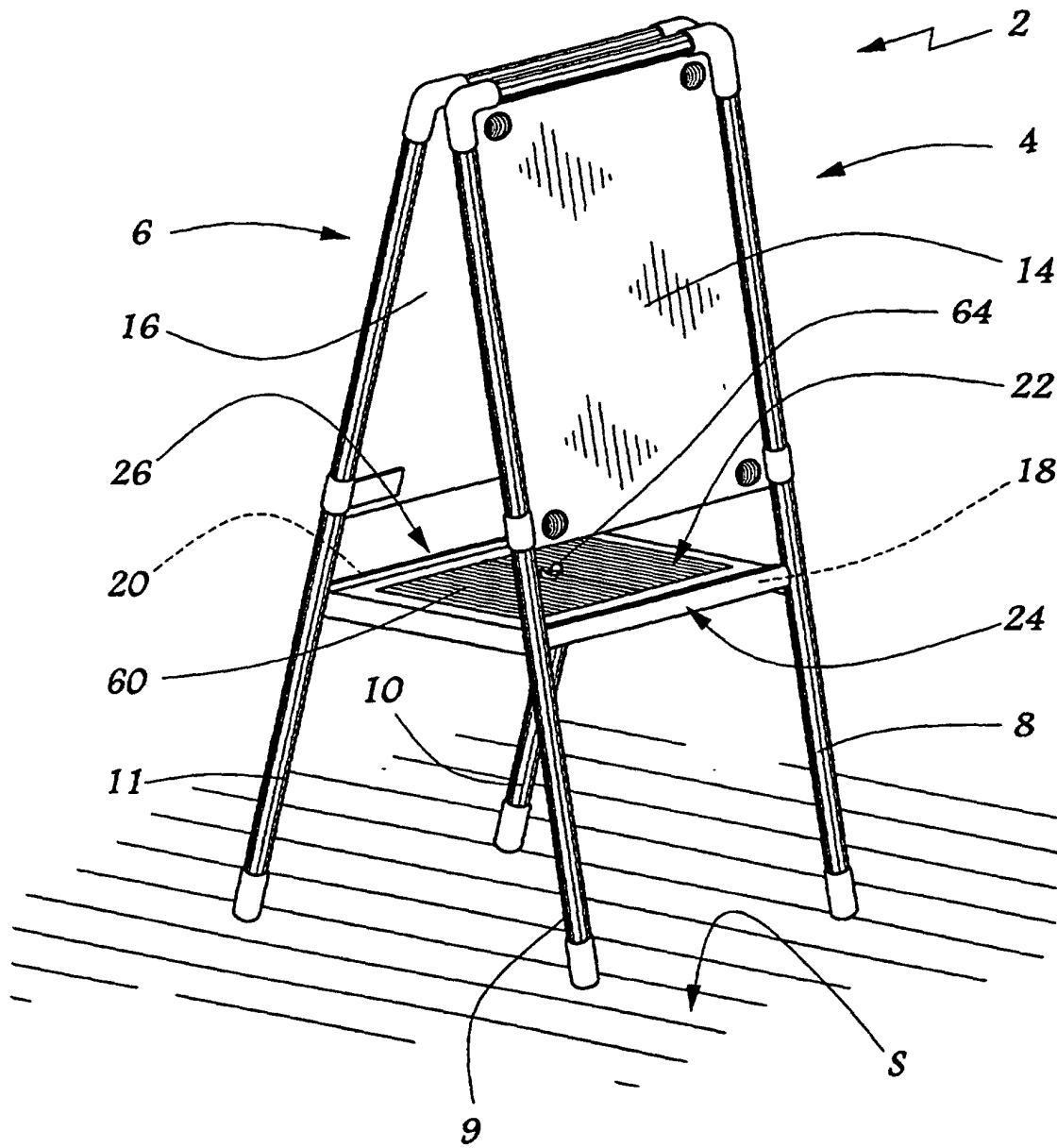


Fig. 1

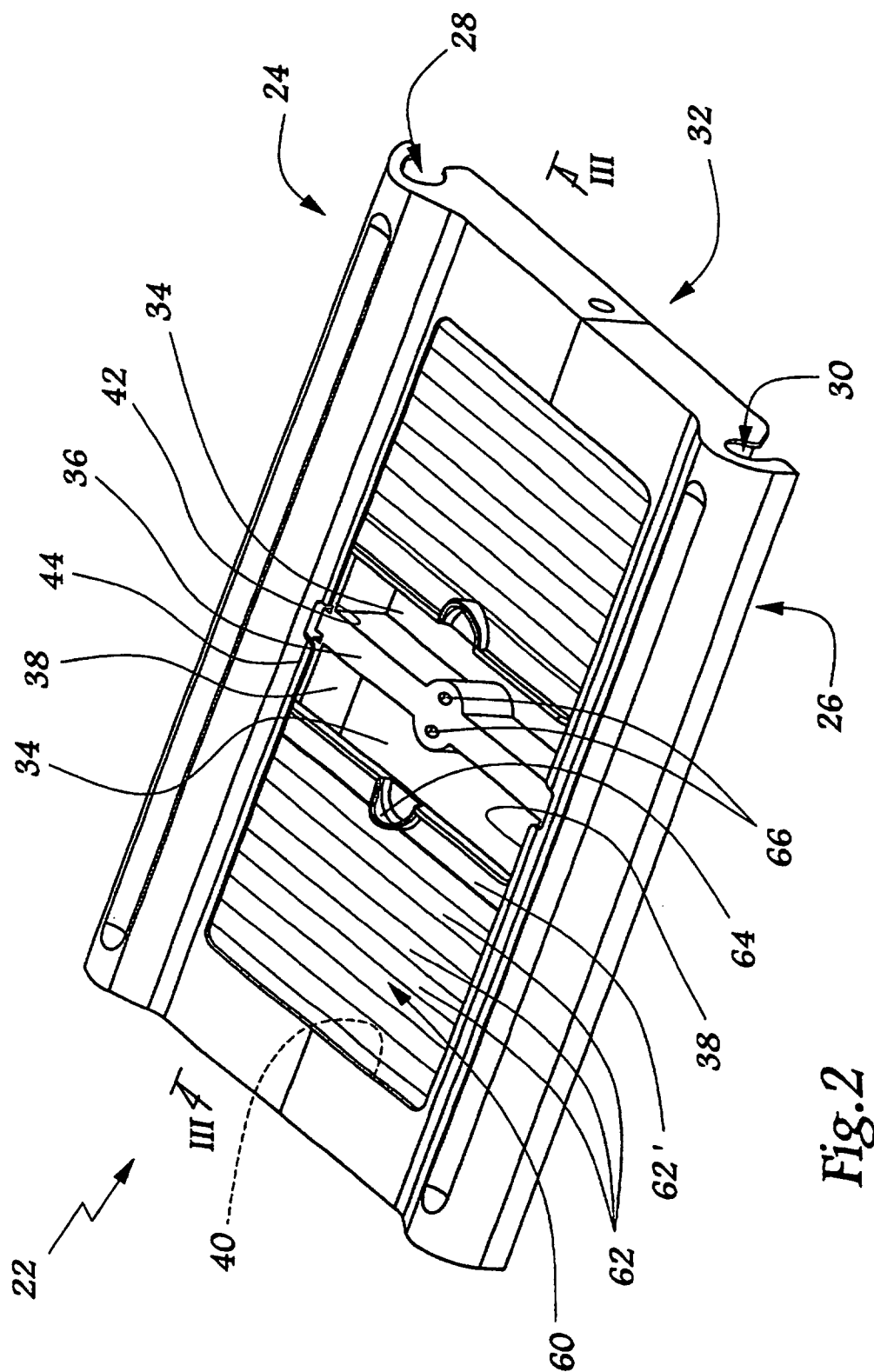


Fig. 2

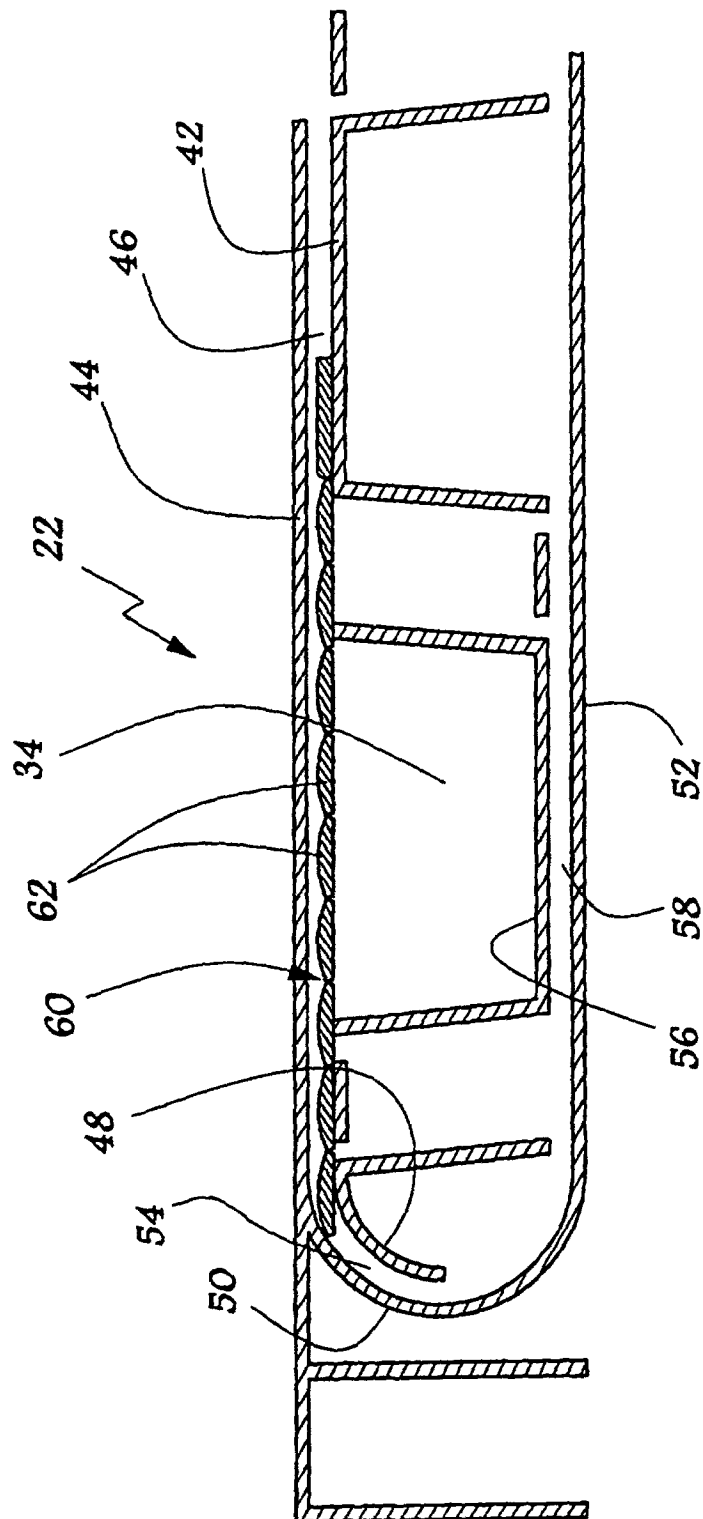


Fig.3

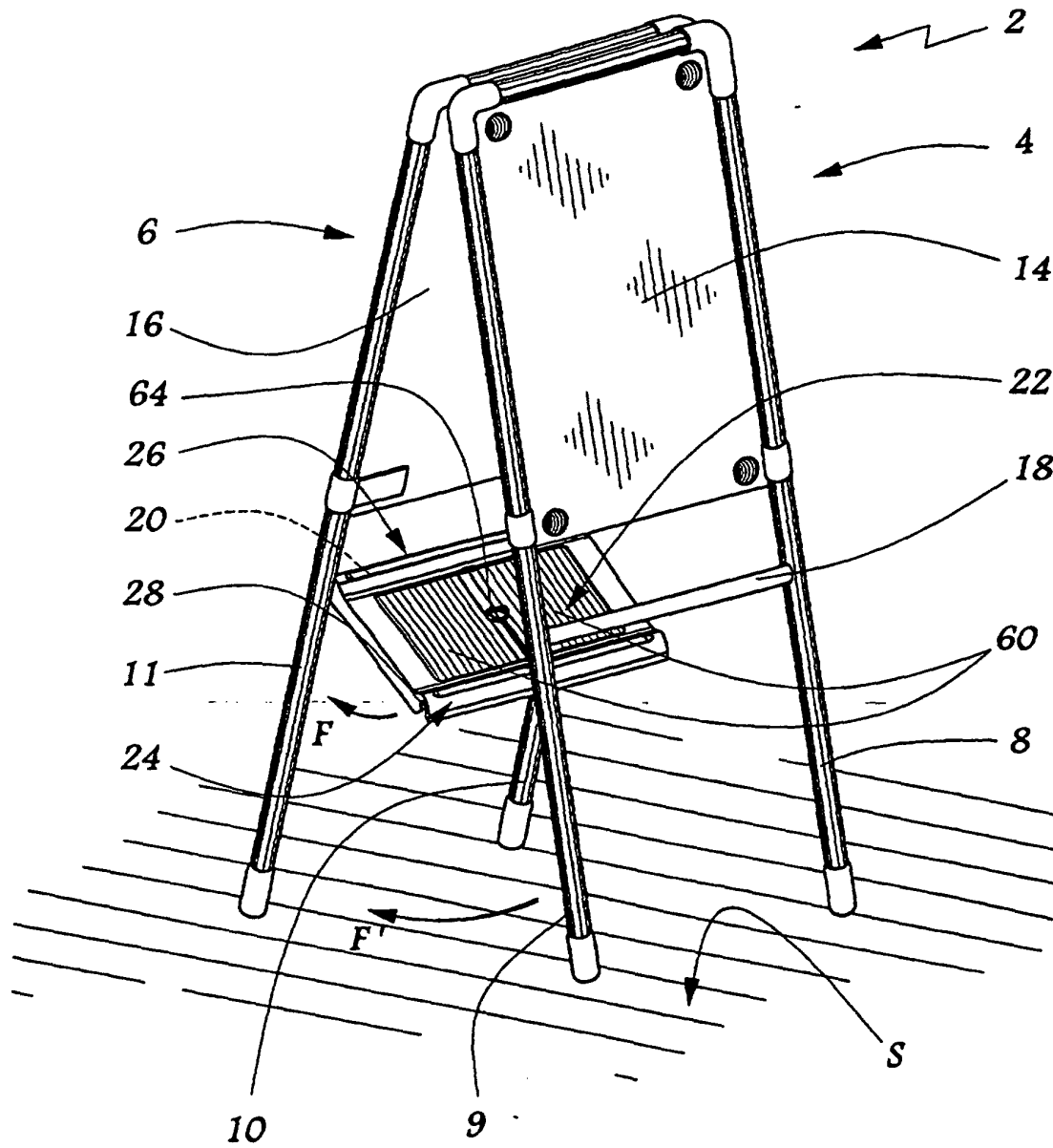


Fig.4

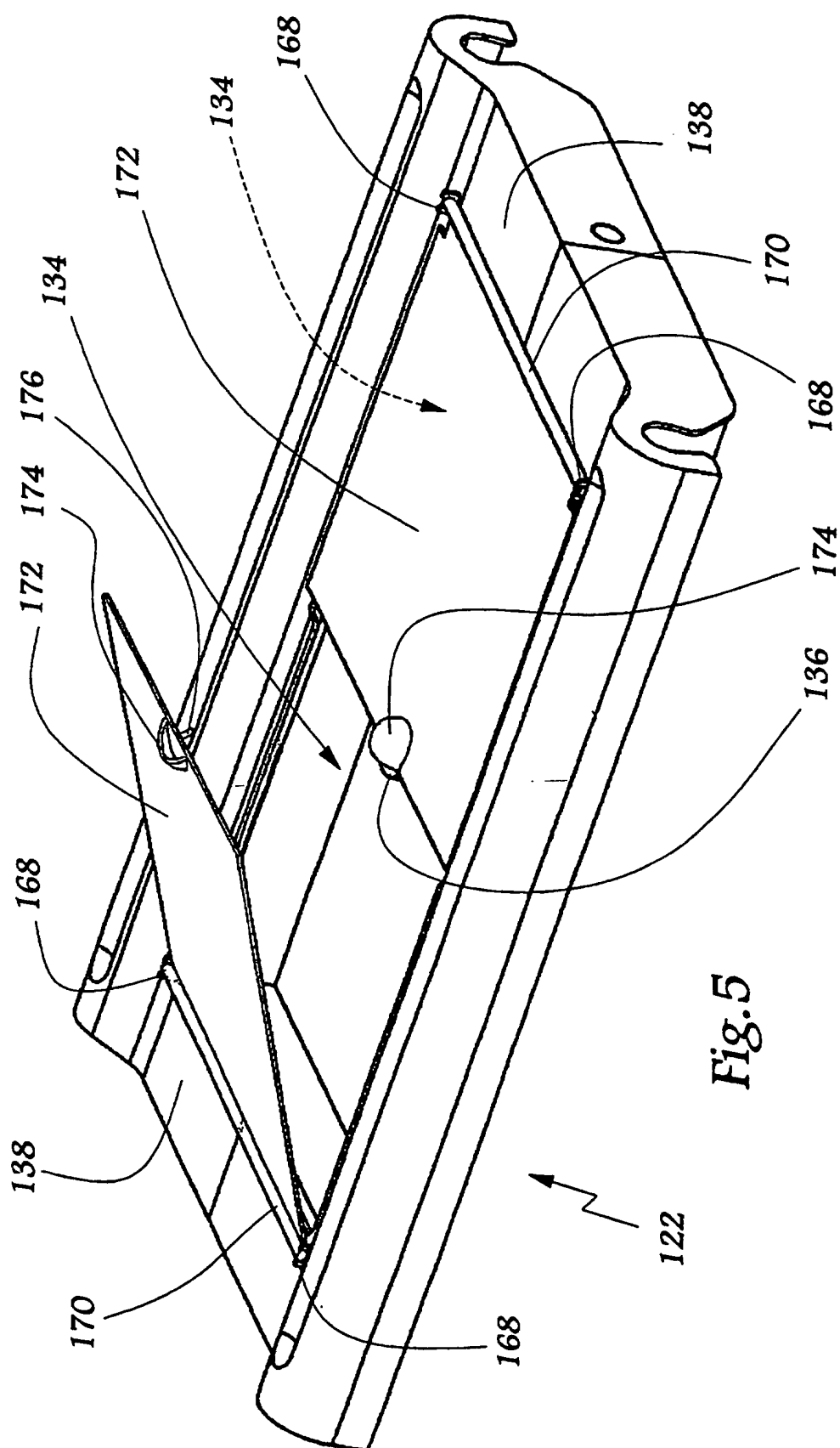


Fig. 5